

## AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VºIX À VOTRE VOIX

# CARRIERES ET REMUNERATIONS : IL FAUT REDONNER DES PERSPECTIVES AUX AGENTS DU SERVICE PUBLIC!



Gel du point d'indice, réforme de la catégorie B, nouvelle grille des catégories C, ... Les décisions nationales ne donnent pas beaucoup d'enthousiasme aux agents du service public. C'est peu de le dire!

La CFDT articule son action à tous les niveaux, du national à la collectivité pour améliorer les carrières et les rémunérations des agents. L'enjeu, c'est celui du pouvoir d'achat, bien sûr. Mais c'est aussi celui de la garantie d'évolutions de carrières. Les agents des services publics ont besoin qu'on leur donne les moyens de construire leurs parcours professionnels.

A Nantes Métropole, la CFDT a mobilisé <u>tous</u> <u>les leviers</u> pour améliorer la situation des agents :

- En négociant sur les **régimes** indemnitaires : le nouveau dispositif carrières / rémunérations de 2013 (incluant la création du référentiel métiers pour les C) a permis d'agir pour les bas salaires, de faire converger les filières et de réduire les inégalités entre hommes et femmes.
- En signant des protocoles sur les participations de l'employeur : complémentaire santé, prévoyance, garde des enfants, carte Libertan sur mesure, ...
- En agissant sur les **déroulements de carrières** : ratios pour le C et les B jusqu'en 2012, règles d'avancements transparente et garantie de déroulement de carrière pour les A.

Les agents non titulaires ne doivent pas être oubliés. Au niveau national, la CFDT se bat depuis longtemps pour obtenir un cadre de garanties collectives pour les contractuels..

A Nantes Métropole, la CFDT ne se satisfait pas des règles actuelles de gestion de l'auxiliariat, en particulier le non renouvellement systématique des contrats au bout de 12 mois. Elle demande une **remise à plat des règles** en prenant mieux en compte la situation des services et en offrant des perspectives aux auxiliaires à partir d'une véritable Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences de la collectivité.

C'EST LA RECONNAISSANCE DE L'INVESTISSEMENT DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC QUI EST EN JEU!



### **CE QUE VEUT LA CFDT**

#### AGIR A TOUS LES NIVEAUX

#### **AU NIVEAU NATIONAL**

- Pour une augmentation de la valeur du point.
- Pour la refonte des grilles indiciaires pour recréer de l'attractivité.
- Pour la CFDT il n'y a pas de modèle unique de parcours professionnel : un agent peut changer d'emploi, évoluer, se réorienter, connaître des mobilités... il faut aller jusqu'au bout de la reconnaissance de l'expérience professionnelle :
- supprimer tout ou partie des épreuves écrites de concours en fonction du diplôme, de la formation ou de l'expérience ;
- prise en compte de l'expérience professionnelle dans les avancements et les promotions.
- Pour des régimes indemnitaires justes et transparents.
- **Transformer** d'une partie du régime indemnitaire en régime indiciaire.
- Réduire les écarts entre filières.

#### A NANTES METROPOLE

- Remettre à plat les règles de déroulement de carrières pour les C et les B. Le nouveau dispositif mis en place pour les C à partir de 2013 est en recul par rapport au précédent porté par la CFDT. Recul aussi pour les B du fait des évolutions réglementaires (obligation d'avoir des examens pro pour dégager des avancements) : impossible d'avoir une politique de carrière digne de ce nom!
- Mettre en place dans les faits la reconnaissance des parcours professionnels prévue au protocole de 2011 sur l'avancement de carrières des A.
- Agir sur le Régime Indemnitaire de Grade, en particulier en l'absence de dégel du point d'indice.
- Elargir les participations employeurs (pour la garde des enfants scolarisées par exemple).
- Renforcer la formation et l'accompagnement des agents pour que chacun puisse construire son parcours professionnel.

#### AVEC LA CFDT, AGIR POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Contactez nous:

Section CFDT Nantes Métropole 8 rue Emile Pehant - 44 000 Nantes 02 40 99 67 71

syndicat.cfdt@nantesmetropole.fr

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

**FONCTION PUBLIQUE** 

2014

20 octobre 2014



